



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Comité exécutif

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2007

VOLUME 10 - NUMÉRO 5

Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 4 décembre 2007 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Louise Malenfant, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Nicole Bouchard et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Monsieur Serge Pelletier, directeur général, mesdames Lucie Bossé, Louise Cassinat, Chantal Desjardins, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Ghislain Morin, commissaires, monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Est absente : Madame Marie-Jeanne Lebel, commissaire.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur
France Dubé, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2007 - # 4
- 5.0 Correspondance
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Engagement 2007-2008 - personnel enseignant - secteur de l'Éducation des adultes
 - 6.2 Engagement - conseillère pédagogique - ressource régionale
 - 6.3 Dossier d'un employé de soutien
 - 6.4 Abolition d'un poste de concierge + 9275 m² (38 3/4 heures/semaine)
- École secondaire Dégelis
 - 6.5 Ouverture d'un poste de concierge + 9275 m² (25 heures/semaine) - École secondaire Dégelis
 - 6.6 Réorganisation du secteur de l'éducation des adultes pour tenir compte d'un départ à la retraite
 - 6.7 Demande de révision d'une décision du directeur général
 - 6.8 Évaluation du Plan d'action 2006-2007 et Plan d'action 2007-2008 de la Commission scolaire
- 7.0 Varia
 - 7.1 Dossier des commissaires
- 8.0 Naissances et/ou condoléances
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-162-CE)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2007 - # 4

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur
Jean-Pierre Gagnon, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2007 - # 4, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-163-CE)

CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente la correspondance de la Table multisectorielle de la famille du Bas-Saint-Laurent et explique qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la Commission scolaire suite au départ de madame Micheline Lepage.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

DE nommer monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, commissaire, représentant de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à la Table multisectorielle de la famille du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-164-CE)

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2007 du comité de parents.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne la parution du bulletin express Commissaires du 14 novembre 2007, volume 40, numéro 3.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente et commente le bulletin de l'Institut de la statistique du Québec «Zoom santé, santé et bien-être» de novembre 2007.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente la correspondance de monsieur Guy Dufour, conseiller en développement économique C.L.D. de la région de Rivière-du-Loup, qui incite les membres du conseil provisoire d'implantation de la Coopérative de solidarité MFR-KRTB à compléter le formulaire d'adhésion à la coopérative, à payer la cotisation conséquente et à nommer son représentant.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a été partenaire dans l'étude de préféabilité et dans toutes les étapes menant à la fondation éventuelle d'une Maison Familiale Rurale à Saint-Clément;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de solidarité Maison Familiale rurale du K.R.T.B. se donne comme mission de devenir la référence dans le domaine de la gestion et la mise en valeur de la formation professionnelle et générale des jeunes du secondaire, et ce, en offrant des produits et services à ses membres utilisateurs et une qualité de produits et de services à sa clientèle et veut contribuer, avec cette expertise, au développement durable de sa communauté;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adhère à la Coopérative de solidarité Maison Familiale rurale du K.R.T.B. et verse à celle-ci un montant de 250 \$ applicable au paiement de ses parts de qualification conformément aux règlements à être adoptés par ladite coopérative.

QUE monsieur Bernard D'Amours, directeur adjoint à la formation professionnelle, soit nommé représentant et signataire pour et au nom de la Commission scolaire au sein de la Coopérative de solidarité Maison Familiale rurale du K.R.T.B.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-165-CE)

ENGAGEMENT 2007-2008 - PERSONNEL ENSEIGNANT - SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique qu'il y a lieu de confirmer l'engagement à temps plein de 2 enseignantes au secteur de la Formation professionnelle du secteur de l'Éducation des adultes.

Après délibérations la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit respecter les règles prévues d'engagement du personnel enseignant, conformément à la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Bureau régional de placement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit approuver, dans le cadre des dispositions de la sécurité d'emploi, le comblement des postes à temps plein;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède, sous réserve de l'approbation du Bureau régional de placement, à l'engagement, à temps plein, des enseignantes suivantes pour l'année 2007-2008 :

NOM	SECTEUR
Dumont, Anne-Marie	Formation professionnelle
Labillois, Micheline	Formation professionnelle

D'autoriser la directrice des ressources humaines, madame Catherine Boulay, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les contrats afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-166-CE)

ENGAGEMENT D'UNE CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE - RESSOURCE RÉGIONALE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne qu'il y a lieu de confirmer l'engagement à temps plein d'une conseillère pédagogique dans le cadre de l'entente avec le MELS pour l'utilisation de ressource régionale en support au personnel enseignant pour la clientèle qui présente des problèmes d'apprentissage.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage à temps plein, à compter du **12 novembre 2007**, madame Nancy Roy à titre de conseillère pédagogique dans le cadre de l'entente avec le MELS pour l'utilisation de ressource régionale;

D'autoriser la directrice des ressources humaines, madame Catherine Boulay, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-167-CE)

DOSSIER D'UN EMPLOYÉ DE SOUTIEN

Puisqu'il n'y a aucune audience, il n'y a pas lieu de demander le huis clos pour traiter du présent dossier.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique en détail l'état du dossier d'un employé de soutien pour lequel il recommande que le comité exécutif résilie son engagement pour cause de bris de contrat.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que l'employé est en absence non justifiée depuis le 18 octobre 2007;

CONSIDÉRANT l'avis de rappel au travail en date du 25 octobre 2007 ;

CONSIDÉRANT que l'employé a omis ou négligé de retourner au travail, sans raison justifiable, après plus de 7 jours qui ont suivi un rappel dûment formulé en vertu de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs résilie l'engagement de monsieur Martin Lévesque pour cause de bris de contrat;

QUE la direction du Service des ressources humaines fasse parvenir tous les avis à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-168-CE)

**ABOLITION D'UN POSTE DE CONCIERGE + 9275 m² (38 3/4 HEURES/SEMAINE)
ÉCOLE SECONDAIRE DÉGELIS**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique que la titulaire du poste de concierge + 9275 m² (38,75 heures/semaine) à l'École secondaire Dégelis prend sa retraite à compter du 5 décembre 2007. Étant donné les capacités de cette employée pour effectuer de la surveillance d'élèves, historiquement son poste a été formé de 25 heures/semaine de travail de conciergerie et de 13,75 heures/semaine de surveillance d'élèves. Il y a lieu de profiter du fait que ce poste devienne définitivement vacant pour se conformer aux nouvelles dispositions de la convention collective du personnel de soutien concernant la surveillance d'élèves. Nous devons maintenant séparer le travail de conciergerie de celui de surveillance d'élèves qui forme ce poste.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT qu'un poste de concierge + 9275 m² (38,75 heures/semaine) à l'École secondaire Dégelis deviendra vacant à compter du 5 décembre 2007;

CONSIDÉRANT que, historiquement ce poste est formé de 25 heures/semaine de travail de conciergerie et de 13,75 heures/semaine de surveillance d'élèves;

CONSIDÉRANT les modifications apportées aux dispositions touchant la surveillance d'élèves lors du renouvellement de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT, qu'en vertu des dispositions de la convention collective, les deux fonctions incluses dans le même poste n'appartiennent pas au même corps d'emploi;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

D'abolir ce poste de concierge + 9275 m² (38,75 heures/semaine) à l'École secondaire Dégelis à compter du 5 décembre 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-169-CE)

**OUVERTURE D'UN POSTE DE CONCIERGE + 9275 m² (25 HEURES/SEMAINE)
ÉCOLE SECONDAIRE DÉGELIS**

Considérant l'abolition d'un poste de concierge + 9275 m² (38,75 heures/semaine) à l'École secondaire Dégelis, il demeure quand même un besoin à combler pour l'équivalent de 25 heures/semaine.

On comprend que les besoins de surveillance d'élèves seront comblés selon les dispositions prévues à l'article 10-2.00 de la convention collective du personnel de soutien.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les besoins de l'École secondaire Dégelis;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ouvre un poste de concierge + 9275 m² (25 heures/semaine) à l'École secondaire Dégelis à compter du 6 décembre 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-170-CE)

**RÉORGANISATION DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES POUR
TENIR COMPTE D'UN DÉPART À LA RETRAITE**

Considérant que le directeur du Centre de l'Éducation des adultes, monsieur Jacques Roy, terminera sa période de travail à temps plein le 20 décembre 2007 afin de bénéficier d'une retraite progressive avant son départ à la retraite le 31 décembre 2008, le directeur général, monsieur Serge Pelletier, informe les commissaires sur les mouvements de personnel qu'il compte recommander au conseil des commissaires.

Monsieur Pelletier recommandera les nominations suivantes :

NOM	POSTE ACTUEL	RECOMMANDATION
D'Amours, Bernard	Directeur adjoint à la Formation professionnelle	Directeur par intérim de centre de l'Éducation des adultes
Raymond, Guy	Conseiller pédagogique pour les Services aux entreprises	Coordonnateur à la Formation professionnelle et aux Services aux entreprises
Roy, Louise	Directrice adjointe à la Formation générale adultes	Directrice adjointe à la Formation générale et à la Formation professionnelle

Les nominations de madame Louise Roy et monsieur Guy Raymond seraient effectives à compter du 21 décembre 2007.

Quant à la période d'intérim assurée par monsieur Bernard D'Amours, celle-ci s'échelonnerait du 21 décembre 2007 au 31 décembre 2008. Après évaluation de l'année de travail ainsi effectuée, monsieur Pelletier prévoit revenir devant le conseil des commissaires pour confirmer, s'il y a lieu, cette nomination sur une base régulière à compter du 1^{er} janvier 2009.

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les commissaires ont déjà reçu, lors de la séance du conseil du 20 novembre 2007, l'ensemble des documents référant à la demande de révision d'une décision du directeur général concernant les services de préscolaire 4 ans à l'École Maria-Goretti de Squatec pour l'année scolaire 2007-2008.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, revient sur le mode de fonctionnement du préscolaire 4 ans et son application à l'École Maria-Goretti pour la présente année scolaire. Monsieur Pelletier rappelle les tenants et aboutissants de la situation qui entraîne cette demande de révision de décision et répond aux besoins d'explications des commissaires.

Monsieur Serge Pelletier se retire de la séance afin de permettre aux commissaires de délibérer.

Après délibérations, le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle le directeur général et les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT l'ensemble des éléments au dossier du préscolaire 4 ans à l'École Maria-Goretti de Squatec pour l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT que les parents des élèves concernés ont eu l'opportunité de se prononcer, au début de l'année scolaire, sur le type de service à rendre;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la décision du directeur général de mettre en place un service de «Passe-Partout» pour la clientèle du préscolaire 4 ans à l'École Maria-Goretti de Squatec, au cours de l'année scolaire 2007-2008, soit maintenue et, par conséquent, qu'aucun changement sur la façon de rendre les services ne soit apporté.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la présidence du conseil d'établissement de l'École La Source.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-171-CE)

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'il uniformise ses listes pour la détermination du financement dans l'application des divers programmes en milieu défavorisé, comme le préscolaire 4 ans, les services de garde et toute autre mesure comme la nouvelle mesure # 30201 «Agir autrement» et ce, dans le but de faire bénéficier les élèves de tous les milieux défavorisés du service de préscolaire 4 ans à demi-temps.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la présidence du conseil d'établissement de l'École La Source.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-172-CE)

ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION 2006-2007 ET PLAN D'ACTION 2007-2008 DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Les commissaires ont déjà reçu, lors de la séance du conseil du 20 novembre 2007, les documents référant à l'évaluation du Plan d'action 2006-2007 réalisée par le comité de coordination de la Commission scolaire et le projet de Plan d'action 2007-2008.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, fait un retour sur ces documents, en explique les faits saillants. Il précise qu'un communiqué de presse sera éventuellement acheminé aux journaux pour présenter les principaux éléments du Plan d'action 2007-2008.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le Plan d'action 2007-2008 est établi dans l'esprit et le respect des orientations du Plan de développement stratégique 2003-2008 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière pour mener à bien les actions retenues et à réaliser au cours de l'année 2007-2008;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte le Plan d'action 2007-2008 présenté séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-173-CE)

DOSSIER DES COMMISSAIRES

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, passe en revue les documents déposés aux commissaires séance tenante.

NAISSANCES ET/OU CONDOLÉANCES

Aucun message n'a été acheminé dans les jours précédents la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

PROCHAINE SÉANCE

Le 18 décembre 2007 à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-174-CE)

[SIGNÉ]

Monsieur Guilmont Pelletier, président

[SIGNÉ]

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale